ART. 32 N° 47 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 47 (Rect)

présenté par M. Midy

ARTICLE 32

Rédiger ainsi l'alinéa 53 :

« a) Les mots : « 1° , 2° et 7° du III » sont remplacés par les mots : « 1° , 2° et 7° du IV et 1° et 2° du V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.